

Rapport d'évaluation

Plan d'action HEIDELBERG MATERIALS FRANCE



Décembre 2023

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise HEIDELBERG MATERIALS FRANCE dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

HEIDELBERG MATERIALS FRANCE			
Date d'adhésion au programme	30/03/2020	Date d'engagement dans le programme	29/04/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	3 ans (2021-2024)		

Date de transmission du rapport de suivi	26/04/2021
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	03/2021- 04/2023
Date de publication du rapport d'évaluation	Décembre 2023

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise un **niveau de reconnaissance et des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. SYNTHÈSE.....	4
I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....	4
I.1.1 Qualité et adéquation des informations fournies.....	4
I.1.2 Engagements préexistants.....	4
I.1.3 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés	5
I.1.4 Cadre mis en place et description des actions.....	7
I.2 Synthèse de l'évaluation.....	8
I.2.1 Résultats de l'analyse.....	8
I.3 Conclusion évaluative	9
II. RECOMMANDATIONS	10
III. SYNTHÈSE DU JURY DE RELECTURE	11
IV. ANNEXE : METHODOLOGIE D'EVALUATION.....	12

I. SYNTHÈSE

I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	Le siège social de l'entreprise est situé à GUERVILLE dans les Yvelines. Son périmètre d'activité couvre l'échelle nationale. Il s'organise autour des implantations des agences commerciales, des cimenteries et des centres de distribution.
Secteurs d'activité	Ciment Calcia est Membre du Groupe international Heidelberg Materials. Le groupe HeidelbergMaterials France produit et commercialise des matériaux de construction : Ciments Calcia produit du ciment, et GSM extraction de granulats et Unibéton fabriquent du de béton prêt à l'emploi. La filiale chaux Socli et la filiale de transport Tratel viennent compléter le portefeuille d'activités du groupe.
Chiffre d'affaires	702 354 751 € (2021)
Nombre d'employés	1350 (2022)
Site web de l'entreprise	https://www.heidelbergmaterials.fr/

I.1.1 Qualité et adéquation des informations fournies

Les informations fournies sont complètes notamment au niveau des objectifs mais il manque des informations sur l'état en amont des différents items sur lesquels des actions sont mises en place et également sur les moyens mis en œuvre. Il manque également des informations sur l'atteinte des objectifs qui n'ont pas été transmises par les filiales Béton et Transport.

I.1.2 Engagements préexistants

Avant son engagement dans le programme Entreprises engagées pour la nature, CEMENTS CALCIA avait mis en place des actions en faveur de la biodiversité :

- Au près de ses filiales en France :
 - Les filiales CEMENTS CALCIA et GSM ont adhéré dès 2011 à la Stratégie Nationale Biodiversité (SNB). Leur engagement a été reconnu en 2012. Cet engagement consistait en la mise en place d'un Système de Management de la Biodiversité (appelé SMBio) avec un projet destiné à prendre en compte de manière globale et permanente la biodiversité spécifique sur leurs sites. 30% des sites des 2 filiales étaient engagées au départ. Aujourd'hui le SMBio est engagé sur plus de 80% des sites cimentiers et 80% des sites GSM.
 - En 2020 la stratégie Biodiversité s'est étendue à deux autres filiales en France Unibéton et Tratel avec les engagements dans Act4nature (2018) et act4nature international (2020) avec 7 axes prioritaires dont 5 (1 à 5) sont communs avec le programme EEN : 1/ Favoriser le partage des Bonnes Pratiques (BP) en matière de biodiversité, 2/ Renforcer les partenariats locaux biodiversité, 3/ Déployer la sensibilisation à la biodiversité des collaborateurs et des parties prenantes externes, 4/ Systématiser des suivis écologiques, 5/ Développer l'usage de ressources alternatives et leur valorisation, 6/ Mettre en place des solutions pour lutter contre les effets du changement climatique, 7/ Promouvoir et partager le haut niveau d'engagement de l'entreprise pour la biodiversité ;
- En partenariat :

- Depuis 2007 CIMENTS CALCIA et GSM travaillent en partenariat avec le Comité français de l'UICN autour de plusieurs axes : appui à l'intégration de la biodiversité dans la politique de l'entreprise, conseils et expertises, échanges et prospective. C'est notamment dans le cadre de ce partenariat qu'a été créé le Système de management de la biodiversité (SMBio). Depuis 2019, le partenariat inclut les 4 filiales françaises du Groupe HeidelbergCement.) ;
- Au niveau local/territorial : l'entreprise dispose d'une trentaine de partenaires locaux (antenne locale de LPO, des CPIE, etc.) qui l'accompagnent pour la protection, le suivi et la préservation de la biodiversité sur ses sites Des échanges avec les parties prenantes externes sont organisés (partenaires, acteurs de la profession, etc.) : 1/Pole biodiversité de l'UNPG depuis sa création, 2/Commission biodiversité d'EpE (Entreprises pour l'environnement) depuis 2013, 3/GT Entreprises & Biodiversité du Comité français de l'UICN depuis 2009.

L'entreprise a obtenu différents niveaux de reconnaissance au préalable pour ses engagements :

- ISO 14001, 1^{er} site certifié en 1998 (Ciments Calcia) / 2000 (GSM) et multi sites en 2016 ;
- ISO 50001 depuis 2015 (Ciments Calcia et GSM) ;
- SMBio de GSM reconnu Engagement Biodiversité en 2016 par Ecocert Environnement (entreprise pilote) puis Afaq Biodiversité 2018 (entreprise pilote) ;
- Label CO2 pour TRATEL (filiale transport) ;
- Charte environnement UNICEM de 2004 à 2018 (GSM) ;
- Charte RSE UNICEM Entreprises engagées Unibéton depuis 2017 et GSM depuis 2018 ;
- Le groupe HeidelbergCement a lancé les Quarry Life Award, concours scientifique et éducatif auquel, en tant que filiale française, GSM et Ciments Calcia participent depuis 2017. Ce concours vise à sensibiliser à la préservation de la biodiversité sur les carrières et à partager les meilleures pratiques pour la conserver avec la communauté scientifique, les ONG, les autorités ainsi que les salariés de HeidelbergCement.

1.1.3 Synthèse de l'état des lieux et principaux enjeux identifiés

- **Dépendances à la biodiversité**

Les activités d'HeidelbergMaterials France, et de ses filiales Ciment CALCIA et GSM, sont dépendantes de plusieurs services écosystémiques. L'entreprise a correctement identifié ses dépendances à différent niveau de sa chaîne de valeur :

- Services d'approvisionnement :
 - Ressources naturelles/minérales non renouvelables : les filiales d'HeidelbergMaterials France commercialisent des ressources minérales et sont ainsi dépendantes de ces dernières ;
 - Eau douce : les activités de l'entreprise nécessitent l'utilisation d'eau. Les prélèvements sont limités et pour les différentes étapes du process qui le permettent, l'eau est recyclée comme lors du lavage des matériaux pour le granulat, des opérations de refroidissement pour la fabrication du ciment ou pour la fabrication du béton ;
 - Combustibles fossiles : utilisé pour les engins, le transport, et également pour une partie du process cimentier.
- Services de régulation des eaux :
 - Le changement climatique induit des périodes d'inondations plus fréquentes et plus intenses, qui peuvent engendrer des complexités et des obstacles dans les activités d'extraction. Par ailleurs, lors d'épisodes de sécheresse, des restrictions sur les prélèvements d'eau douce peuvent entraîner des arrêts de production.

Les activités d'HeidelbergMaterials France ne sont pas dépendantes de services culturels rendus par la biodiversité.

La très grande majorité des dépendances d'HeidelbergMaterials France vis-à-vis des services écosystémiques se situent lors des procédés de production et plus particulièrement lors des activités extractives, à l'exception des combustibles fossiles qui se situent en amont de la chaîne de valeur.

- **Pressions et impacts de l'entreprise**

CIMENT CALCIA a correctement identifié les pressions et impacts de l'entreprise le long de sa chaîne de valeur (amont, in situ et aval) et ses impacts sont clairement qualifiés. Les 5 facteurs d'érosion de la biodiversité de la méthodologie de l'IPBES ont été identifiés :

Les activités d'HeidelbergMaterials France participent aux cinq facteurs d'érosion de la biodiversité.

- (1) Changement d'usage des terres et de la mer : les carrières participent au changement d'usage des terres lors de leur exploitation (déboisement, défrichage, terrassement, extraction) ce qui détruit les habitats naturels, impacte les espèces présentes et peut générer de nouveaux milieux. Les carrières requièrent une emprise foncière significative pouvant amplifier la fragmentation des habitats. Les cimenteries et les centrales à béton, composées principalement de surfaces imperméabilisées, participent également à l'artificialisation des sols pendant la durée de leurs activités. L'extraction de granulats marins peut fragiliser les écosystèmes côtiers et aggraver leur érosion. L'utilisation de béton sur des surfaces non artificialisées, par les clients en aval de la chaîne de valeur, entraîne une augmentation de la surface artificialisée et peut participer à la fragmentation des milieux. Cela réduit les surfaces d'habitats disponibles pour les espèces et cloisonne les différents milieux qui leur sont nécessaires pour vivre, se déplacer et se reproduire.
- (2) Surexploitation de la ressource : la consommation d'eau, notamment par l'activité de fabrication du béton, peut participer à la surexploitation de la ressource en eau et donc à un appauvrissement des cours d'eau et des milieux aquatiques affectant ainsi les habitats de nombreuses espèces.
- (3) Changement climatique : La fabrication du ciment, qui implique entre autres l'utilisation de ressources naturelles non renouvelables, est fortement émettrice de CO₂. Les processus de fabrication constituent une source majeure d'impacts sur le changement climatique. L'utilisation régulière de carburants (issus de l'exploitation du pétrole) pour l'ensemble des engins utiles aux différentes activités est responsable de nombreuses émissions de CO₂. L'ensemble des combustibles utilisés au-delà de leurs impacts en amont engendre des émissions atmosphériques (Nox, SO₂, etc.).
- (4) Pollutions : L'ensemble des activités engendrent des émissions de poussières, des nuisances sonores (bruit des engins et des installations, circulation des véhicules), des pollutions lumineuses qui peuvent affecter le comportement des espèces animales. Le prélèvement et le rejet des eaux peuvent entraîner une modification physicochimique de la qualité des eaux. Les activités extractives engendrent des perturbations de la qualité des sols. Les produits issus de ces activités sont commercialisés en « vrac » (camions toupie, camions benne ou citerne) pour plus de 90%. Pour le reste, il s'agit soit de grands récipients souples en plastique pour vrac (big-bag), soit de sacs de ciment (plastique et papier). Sur la chaîne de valeur aval, le plastique, s'il n'est pas recyclé par nos clients est responsable de nombreuses pollutions terrestres et marines.
- (5) Espèces exotiques envahissantes : Le remaniement des sols lors de l'exploitation des carrières peut favoriser l'implantation d'EEE. Les engins utilisés lors des phases de terrassement peuvent également être des vecteurs de propagation d'espèces exotiques envahissantes

- **Contributions positives à la biodiversité**

CIMENTS CALCIA affirme que la biodiversité ne figure pas dans le cœur d'activité des filiales françaises du Groupe HeidelbergMaterials France. Un certain nombre d'actions a été mise en place afin de contribuer positivement à la préservation et à la restauration de la biodiversité et l'entreprise indique qu'elle poursuivra ces actions notamment avec la Feuille de Route Neutralité Carbone 2050.

- **Principaux enjeux identifiés par l'entreprise**

Les enjeux prioritaires identifiés par CIMENTS CALCIA sont :

- Les risques :
 - Liés à l'image / risque de réputation
 - Réglementaires
 - Financiers si retard ou arrêts de projet

- Problème de sourcing pour leurs produits
- Les opportunités :
 - poursuivre l'intégration locale des projets sur les territoires d'implantation
 - mobiliser les collaborateurs en tant que salariés et citoyens
 - participer à l'émergence de nouvelles initiatives comme les Solutions fondées sur la Nature
 - acquérir de nouvelles parts de marché par l'excellence environnementale

A la vue de ces impacts et dépendances, de ces risques et opportunités, CEMENTS CALCIA a identifié les enjeux suivants comme ceux devant être traités en priorité dans le plan d'action volontaire :

- Protéger et préserver la biodiversité directement sur les sites ;
- Développer la connaissance et renforcer les compétences des parties prenantes internes autant qu'externes ;
- Lutter contre le changement climatique tout en préservant la biodiversité ;
- Développer l'économie circulaire au regard des enjeux de biodiversité.

1.1.4 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Le périmètre du plan d'action couvre l'ensemble des activités des filiales de HeidelbergMaterials en France : soit : Ciments Calcia, GSM extraction, Unibéton, la filiale chaux Socli et la filiale de transport Tratel
-----------------------------------	---

Durée prévue pour la mise en œuvre	3 ans (2021-2023)
---	-------------------

Nombre d'action cœur de métier	4	Nombre d'actions complémentaires	4
---------------------------------------	---	---	---

Actions cœur de métier	1	Mettre en œuvre des Bonnes Pratiques (BP) en matière de biodiversité sur l'ensemble des sites d'ici 2023 et les décliner dans des guides adaptés aux métiers du Béton et du Transport.
	2	Identifier et définir d'ici 2023 deux projets de Solutions fondées sur la Nature afin de gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes pour relever directement les défis de société
	3	Développer l'usage de ressources alternatives et leur valorisation d'ici 2023 pour lutter contre la surexploitation des ressources non renouvelables
	4	Systematiser les suivis écologiques à l'ensemble des sites à haut potentiel biodiversité (HPB) d'ici 2023

Observation

L'action n°2 doit être reclassée en action complémentaire car le lien entre les activités cœur de métier de l'entreprise et l'intérêt des solutions fondées sur la nature dans le site précis cité en exemple n'est pas explicité. L'entreprise ne précise pas si le site qui a fait l'objet d'une réhabilitation en projet de permaculture était au préalable une parcelle agricole exploitée.

Actions complémentaires	5	Renforcer les partenariats locaux biodiversité afin que 100% des sites d'extraction disposent d'un partenaire d'ici fin 2025
	6	Organiser tous les ans, pour chaque secteur d'activité et chaque site, une action de sensibilisation biodiversité à destination de leurs collaborateurs et/ou de leurs parties prenantes externes
	7	Comptabiliser à minima, en 2023, une action de sensibilisation auprès des acteurs situés en périphérie des sites sur le thème des EEE pour

Observation

L'action complémentaire n°7 « Comptabiliser à minima, en 2023, une action de sensibilisation auprès des acteurs situés en périphérie des sites sur le thème des EEE pour chacun des sites par secteur d'activités du groupe Heidelberg Cement en France » n'est pas à considérer comme une action en tant que telle mais plus comme un indicateur de l'action complémentaire n°6 : « Organiser tous les ans, pour chaque secteur d'activité et chaque site, une action de sensibilisation biodiversité à destination de leurs collaborateurs et/ou de leurs parties prenantes »

Le plan d'action et son rapport de suivi sont joints à ce rapport.

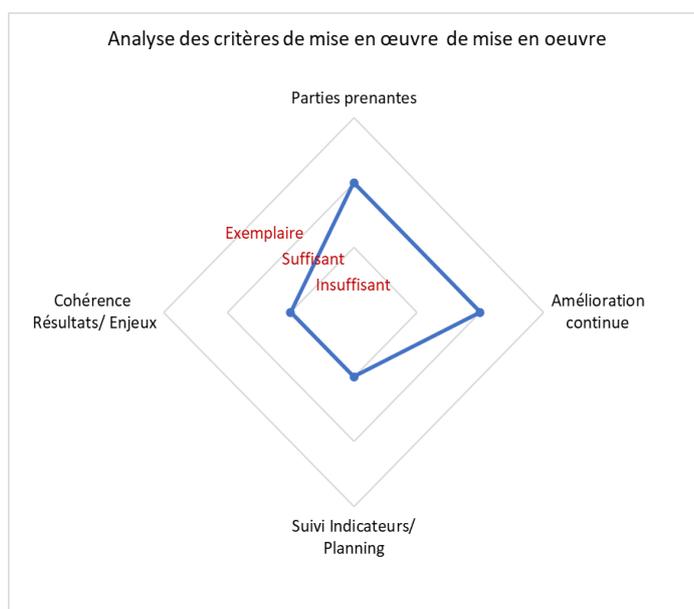
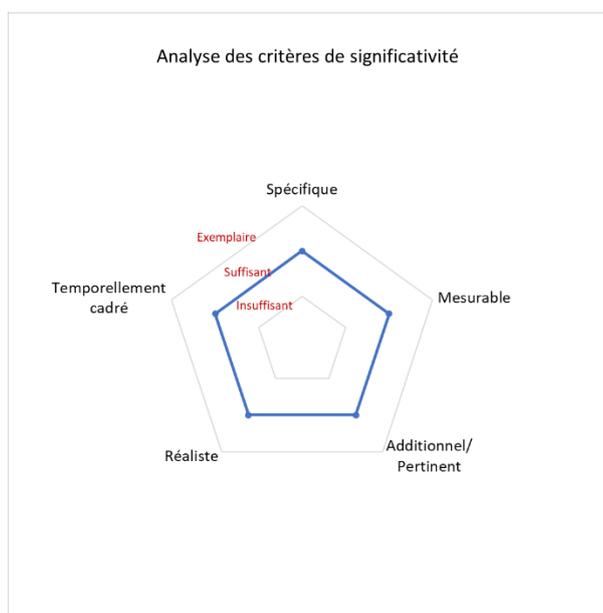
I.2 Synthèse de l'évaluation

I.2.1 Résultats de l'analyse

A l'issue de l'évaluation du plan d'action de l'entreprise HEIDELBERG MATERIALS, l'entreprise se voit attribuer le niveau de reconnaissance « **En progrès** » (niveau 1).

Les 9 critères d'évaluation sont détaillés dans la partie II de ce présent rapport.

Niveau de reconnaissance : « En progrès » (niveau 1)



I.3 Conclusion évaluative

Niveau global de reconnaissance : « **En progrès** » (niveau 1)

Le groupe propose un plan d'action difficile à évaluer au regard des avancées de l'entreprise pour réduire ses impacts sur la biodiversité. Les données fournies ne permettent pas aisément de distinguer si des lacunes constatées sont des sujets déjà traités, en cours de traitement par ailleurs, ou une question ouverte pour l'entreprise.

Il est à souligner la portée large du plan d'action qui inclue l'ensemble des filiales du groupe ce qui lui confère une bonne cohérence initiale. . Il s'avère que cet effort révèle des niveaux d'engagements différents selon les filiales du groupe : davantage avancés pour Ciments Calcia, moins pour Unibéton et Tratel.

Globalement, le plan d'action présente des intentions intéressantes avec des actions pertinentes et adaptées ainsi qu'un niveau d'ambition à la mesure des enjeux.

Au regard des informations fournies, il manque au plan d'action un volet sur la diminution des pressions sur la ressource en eau (impact fort et croissant sur la biodiversité) alors que ce secteur d'activité peut être très impactant sur ce facteur.

Enfin, l'engagement du groupe dans la réutilisation des matériaux est porteur de fortes perspectives de diminution des pressions sur la biodiversité par ce secteur d'activité ; élément qui mériterait d'être partagé pour être déployé. En cohérence avec cette voie de progrès, une implication accrue des parties prenantes territoriales pourrait encore davantage légitimer le renoncement à l'ouverture de nouveaux sites d'exploitation et ainsi stimuler la voie du réemploi.

II. RECOMMANDATIONS

Sur la base de l'évaluation réalisée, des recommandations ont été émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité.

Amélioration et complément au plan d'action

- Renforcer le plan avec des actions qui couvrent le facteur d'érosion de la surexploitation des ressources en eau au sein des différentes filiales françaises du groupe : dans l'extraction de matériaux et dans les process de transformation en béton par exemple ;
- Pour l'action n°1 : renforcer le descriptif des recommandations des guides biodiversités pour les filiales du béton et du transport notamment sur leurs bénéfices vis-à-vis de la biodiversité (pratiques anciennes et nouvelles pratiques).
- Renforcer les moyens humains et financiers pour mettre en place et suivre le programme d'actions ; et notamment analyser les freins (internes ?) à la déclinaison dans toutes les filiales pour pouvoir les lever dans le prochain plan d'action ;

Recommandations méthodologiques :

- Préciser les indicateurs de résultat des actions de toutes les filiales concernées par les différentes actions afin de gagner en pertinence ;
- Indiquer pour l'ensemble des indicateurs les valeurs de départ au démarrage de l'action et les valeurs intermédiaires au cours du programme d'action pour connaître l'état initial et évaluer la progression de l'action ;
- Impliquer les parties prenantes locales (collectivité, voisinage...) pour améliorer l'intégration et les déclinaisons territoriales des actions.

III. SYNTHÈSE DU JURY DE RELECTURE

La relecture est effectuée par un jury composé des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises »
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées ».

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des membres du jury.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

Le jury était **tout à fait d'accord** avec le niveau de reconnaissance attribué et les conclusions évaluatives.

RECOMMANDATIONS

Le jury était **tout à fait d'accord** avec les recommandations.

IV. ANNEXE : METHODOLOGIE D'EVALUATION

AGREGATION DES RESULTATS

Le niveau de reconnaissance de l'entreprise est basé sur l'évaluation des neuf critères dont le détail est présenté en Partie II de ce présent rapport. Les résultats sont agrégés de la manière suivante :

Niveau 1 : En progrès	Niveau 2 : Confirmé	Niveau 3 : Exemplaire
Au moins un des critères est jugé insuffisant	Tous les critères sont jugés suffisants et/ou exemplaires	Tous les critères sont jugés suffisants et/ou exemplaires et le caractère significatif et/ou la mise en œuvre est jugée exemplaire sur tous les critères